



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 14

votants : 14

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 05/11/2024

Secrétaire de séance : Maxime DE FREITAS

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Daniel MAURIE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

OBJET : Affectation des résultats

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des résultats de 2023, pour le :

Budget principal communal :

Résultat de fonctionnement : **167 189,97 €**

Résultat d'investissement : **46 177,64 €**

DECIDE d'affecter au budget primitif 2024 comme suit :

- au compte 001 en recette d'investissement : **46 177,64 €**
- au compte 1068 en recette d'investissement : **164789,97 €**
- au compte 0002 en recette de fonctionnement : **2 400 €**

Budget annexe Camping :

Résultat de fonctionnement : **25 818,06 €**

Résultat d'investissement : **858,32 €**

DECIDE d'affecter au budget primitif 2024 comme suit :

- au compte 002 en recette de fonctionnement : **25 818,06 €**
- au compte 001 en recette d'investissement : **858,32 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'affectation des résultats énoncés ci-dessus
- Autorise Madame la Maire à passer les écritures correspondantes.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 12 avril 2024

Le secrétaire de séance, Maxime DE FREITAS

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX



La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal Administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr